

EAU - ARRÊTÉ CADRE SÉCHERESSE

La Préfecture du PDD propose comme DEFI sur l'eau la sobriété de tous les utilisateurs, une position que nous soutenons depuis longtemps en rappelant les priorités d'usage prévus par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LOI



LEMA de 2006) Là encore, l'arrêté cadre sécheresse soumis à consultation publique en mai 2024, malgré quelques améliorations cosmétiques, ne réduit pas les autorisations de prélèvement des embouteilleurs en période de pénurie et même accroit les autorisations accordées aux irrigants en agriculture conventionnelle. Nous contestons dans le cadre du collectif EAU BIEN COMMUN ces choix qui donnent la priorité au secteur de l'économie et

pénalise les populations censées être prioritaires d'après la LOI LEMA. Nous demandons donc l'application stricte de la loi.